



Comité Jeunesse du CoRE – 23 juin 2026

Relevé de décisions

Date de la réunion

23 juin 2026

En présentiel au C2RP

Rappel des éléments présentés en séance :

- *Retour du cycle de réunions du groupe de travail sur l'obligation de formation des 16-18 ans.*
- *Carte des formations : présentation et échanges sur la documentation transmise aux CLPE.*

Retour du cycle de réunions du groupe de travail sur l'obligation de formation des 16-18 ans

Le groupe de travail sur l'**obligation de formation des 16-18 ans**, lancé à l'automne 2025 sous l'impulsion de **Serge Bouffange, Commissaire à la lutte contre la pauvreté**, a fédéré pendant **sept mois** une **quarantaine d'acteurs** :

Institutions : État (DREETS, DRAIO), Région, Départements, Rectorats, C2RP.

Acteurs de terrain : Missions locales (AREFIE), AFPA, conseils départementaux, syndicats patronaux et d'employeurs, associations, et **jeunes eux-mêmes**.

Cadre : Travail en **mode collaboratif (labs thématiques)**, avec 7 réunions organisées pour couvrir l'ensemble des enjeux.

Objectif : Améliorer la mise en œuvre de l'OF pour les **17 000 jeunes NEETs** (ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité) en Hauts-de-France, dans un contexte national marqué par le **Plan Emploi Futur** et l'élaboration d'une feuille de route nationale.

Légitimité :

Mission confiée par le **Préfet de région** et ancrée dans le **CoRE** (co-présidé par la Rectrice).

Participation active de la **DRAIO, AREFIE, Conseil régional, Conseils départementaux, et représentants syndicaux**.

Compte-rendu des travaux transmis au SGRA de la Rectrice le 26 mai 2026.

Un travail régional reconnu et appelé à essaimer

L'objectif du groupe était d'améliorer concrètement la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité. En Hauts-de-France, environ 17 000 jeunes sont concernés chaque année.

Les travaux ont été conduits dans un contexte national favorable, marqué par le lancement du plan « Emploi Futur » pour les jeunes et par l'élaboration d'une future feuille de route nationale sur l'obligation de formation. Les réflexions menées en Hauts-de-France ont d'ailleurs été partagées au niveau national et sont considérées comme une contribution utile aux travaux engagés dans les autres régions.

Une première concrétisation : un appel à projets

L'un des principaux aboutissements du groupe de travail est la mise en place d'un appel à projets.

Lancement le 26 mai 2026 :

Budget : 3 M€ (1,5 M€ FSE+ État + 1,5 M€ Région) pour soutenir **5 M€ de projets innovants**.

Cibles : Jeunes **16-18 ans** en décrochage ou éloignés de la formation.

Porteurs éligibles : CFA, organismes de formation, missions locales, GIP, OPCO, collectivités, etc.

Critères :

Innovation pédagogique : Méthodes coconstruites, expérimentations transférables.

Modularité : Parcours progressifs centrés sur les **savoirs de base**, la remobilisation, et la levée des freins sociaux.

Coordination : Impliquer les acteurs locaux (Éducation nationale, entreprises, etc.).

Volets prioritaires :

Prévention du décrochage :

Remobilisation, diagnostics individuels, ateliers collectifs.

Lutte contre l'illettrisme (outil EVA).

Sécurisation des parcours :

Aide à l'insertion en alternance/apprentissage.

Mise en relation jeunes-entreprises (job dating, immersions).

L'ambition partagée est de développer des approches plus proches des réalités des jeunes, fondées sur la proximité, l'écoute et la co-construction des parcours, plutôt que sur la reproduction de dispositifs classiques, souvent à l'origine de leur décrochage.

Les membres du groupe ont insisté sur la nécessité de construire des partenariats solides entre acteurs afin de mieux repérer, accompagner et maintenir les jeunes dans les parcours proposés.

Des axes d'amélioration identifiés

L'analyse collective a permis de mettre en évidence plusieurs leviers de progrès :

- améliorer la coordination entre les nombreux acteurs impliqués ;
- renforcer la lisibilité de l'obligation de formation ;
- développer une communication plus engageante et davantage tournée vers les jeunes ;
- mieux animer les réseaux territoriaux et favoriser l'interconnaissance ;
- consolider le rôle des conseils départementaux dans le repérage et l'accompagnement des jeunes les plus éloignés des dispositifs.

Les participants ont souligné l'importance d'une action publique construite « à hauteur des jeunes », tenant davantage compte de leurs attentes, de leurs parcours parfois chaotiques et de leurs difficultés sociales.

Une cartographie régionale des solutions

La cartographie des dispositifs de remédiation désormais accessible en ligne :

<https://cartographie-remediation.prochorientation.fr/>

Cet outil recense près de 770 solutions mobilisables sur le territoire régional pour les jeunes concernés par l'obligation de formation. Véritable levier d'interconnaissance entre acteurs, il constitue un outil majeur d'interconnaissance entre acteurs et facilite l'orientation des jeunes vers les dispositifs adaptés à leur situation.

« Penser à hauteur des jeunes »

La principale recommandation du groupe est résumée par le slogan : « *Penser à hauteur des jeunes* ».

Cette orientation fédératrice repose sur plusieurs principes clés et partagés :

- associer systématiquement, quand cela est possible, les jeunes à la conception des dispositifs ;
- proposer des parcours plus souples, modulaires et adaptés ;
- développer des approches bienveillantes et personnalisées ;
- accepter des parcours non linéaires, permettant des sorties et réintégrations dans les dispositifs sans rupture définitive.

Dans cette logique, le groupe propose de faire évoluer la communication autour de l'obligation de formation en utilisant en Hauts-de-France l'appellation « Objectif Futur 16-18 », dénomination suggérée au groupe par des jeunes accompagnés dans des dispositifs de remobilisation.

Échanges avec les membres du Comité

Les échanges ont porté principalement sur :

- les disparités territoriales dans l'offre de solutions ;
- la nécessité de partager davantage les bonnes pratiques entre territoires ;
- l'importance de disposer d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des dispositifs ;
- le suivi des jeunes à moyen et long terme après leur entrée dans une solution.

Plusieurs intervenants ont rappelé que le travail engagé constituait avant tout une démarche de structuration collective et de coordination des acteurs, préalable indispensable à toute évaluation plus approfondie des résultats.

Des précisions ont également été apportées sur les 17 000 jeunes recensés chaque année. Ce chiffre correspond au total de jeunes identifiés comme sortis du système scolaire sans solution. Une partie d'entre eux est ensuite retrouvée en emploi, en apprentissage, en service civique ou dans d'autres dispositifs répondant à l'obligation de formation.

Perspectives : vers une nouvelle phase dynamique

Les travaux du groupe sont désormais achevés, mais une nouvelle phase s'ouvrira à partir de la rentrée 2026, en articulation avec la future feuille de route nationale.

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- poursuite et amplification de l'animation régionale du réseau d'acteurs ;
- présentation et valorisation des travaux dans le cadre d'un comité des territoires du CoRE ;
- approfondissement des questions d'évaluation et de suivi des parcours ;
- accompagnement du déploiement des projets soutenus par l'appel à projets FSE+.

Les membres du Comité ont salué la dynamique partenariale engagée et l'ambition partagée de construire une politique résolument centrée sur les besoins des jeunes concernés.

Carte des formations : présentation et échanges sur la documentation transmise aux CLPE.

Il a été rappelé les éléments de méthodologie, de calendrier, et de documentation transmise aux CLPE quant à l'évolution de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire 2027.

Les partenaires sociaux ont salué la qualité du travail réalisé, en particulier les améliorations apportées à la documentation destinée aux CLPE.

Remarques/échanges et points d'amélioration potentiels :

- Demande d'**explicitation opérationnelle des motifs de souhaits d'ouverture/fermeture/diminution ou augmentation des capacités d'accueil** (commentaires synthétiques dans les fichiers pour faciliter les avis des CLPE et des partenaires sociaux : motif, besoin territorial, demande entreprise, contrainte matériels/enseignants...)
 - Ces éléments seront fournis lors des échanges en CLPE et à l'occasion de la synthèse auprès des membres du Comité jeunesse
- Ajouter au fichier transmis aux CLPE une **colonne « motivation / contexte »** et une **colonne « volumétrie prévue »** (places ouvertes ou supprimées).
 - Ces données n'ont pu être ajoutées à temps à la documentation transmise aux CLPE ; elles seront données lors des échanges en CLPE.
- Ajuster la **méthode de consultation des branches et fédérations professionnelles** :
 - Vérification des bons contacts, et information des organisations patronales sur les réponses ou absences de réponses de ces contacts.
 - Nécessité d'un délai de transmission des dossiers suffisamment long pour permettre aux fédérations et aux partenaires de répondre utilement.
- Consolider et transmettre les **données apprentissage** (fournies par le Conseil régional) pour permettre un croisement public/privé et une analyse fine des projets.
- Inclure l'**indicateur d'insertion professionnelle** (taux de sorties favorables) dans les critères d'arbitrage ; préciser la source et périodicité des données utilisées.
- Ajustement du **document « mémo »** l'année prochaine : sous réserve de possibilité, intégrer l'enseignement agricole (ministère différent).
- Nécessité d'assurer la **présence effective des partenaires sociaux dans les CLPE** (consignes préfectorales transmises mais désignations à finaliser).
- Remarque sur les **capacités d'accueil et des effectifs** (démographie, remplissage, recrutements d'enseignants) ; difficultés dues à la baisse générale des taux d'apprentissage et aux difficultés de placement des apprentis.
- Remarques sur la **représentation du privé** (faible part des propositions d'évolutions malgré un poids important des établissements privés) ; à analyser via les données apprentissage et la répartition public/privé.

Prochaines réunions

Carte de formations - Réunion de concertation avec les organisations d'employeurs et de salariés.

Mercredi 23 septembre 14h00-16h00 au Conseil Régional Lille.

Comité Jeunesse du CoRE -

03 novembre - 14h00-16h00 au C2RP.